



« Le Québec a le premier système de justice intégré au monde. Des milliers de causes par année se règlent par la médiation ».

Louise Otis, Montréal

présenter volontairement devant un juge pour tenter de trouver eux-mêmes une solution sur mesure à leur litige.

Cela se passe en 1997, en Cour d'appel du Québec. Devant le succès remporté, statistiques à l'appui, la Cour supérieure, les tribunaux administratifs et les autres cours québécoises mettent en place un semblable service de sorte que le recours à la médiation devient disponible à toutes les étapes d'un dossier, sur une base volontaire.

La juge Otis n'est pas peu fière d'avoir consacré sept ans de ses temps libres à l'élaboration et au développement de ce chemin de traverse désigné sous le nom de médiation judiciaire. « Le Québec a le premier système de justice intégré au monde. Des milliers de causes par année se règlent par la médiation », clame-t-elle.

Au fil des ans, Louise Otis surveille de près son « bébé » et s'assure qu'une formation adéquate est offerte aux juges désireux de mettre parfois en veilleuse leur rôle traditionnel de décideur au profit de celui de médiateur.

Elle met abondamment la main à la pâte.

Grosso modo, plus des trois-quarts des dossiers soumis à la médiation se règlent. La bonne nouvelle se répand : il existe désormais une voie pour échapper à la lenteur des tribunaux, aux coûts et à la charge émotionnelle associés à un procès. Dans les autres provinces canadiennes et ailleurs dans le

monde, avec des ajustements, la médiation judiciaire effectue une percée.

Même si elle a quitté la Cour d'appel en mai 2009, après avoir mené 450 séances de médiation, Louise Otis poursuit sur sa lancée. A titre d'exemple, en novembre 2009, elle formera à la médiation les juges de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique. Des mandats semblables l'ont menée jusqu'ici au Brésil, en Australie, en Haïti, en France, en Russie, au Mali, entre autres.

Une juge tout-terrain

Louise Otis mise sur la médiation pour rendre la justice accessible à l'ensemble des justiciables et non pas seulement aux plus nantis.

Par Rollande Parent

L'ancienne juge Louise Otis est une perle rare dans le milieu de l'administration de la justice : résolument du côté du justiciable ordinaire qui déplore la lenteur du système de justice, sa complexité, son accès difficile voire trop coûteux. Pas question pour elle de s'en tenir à partager ce pénible constat. Elle saisit le problème à bras-le-corps et conçoit un service de médiation permettant aux parties engagées dans un litige judiciaire de se

Une femme tout-terrain

Aussi à l'aise en vêtements de course à pied qu'en toge ou au volant de sa petite japonaise, Louise Otis est véritablement une femme tout-terrain avec de l'énergie et du charisme à revendre. Elle rejoint et touche facilement les gens, elle sait convaincre.

Originaire de Matane, dans la région touristique de Gaspésie, fille d'un travailleur forestier, elle se dit « branchée sur le milieu ordinaire ».

L'ex-juge Pierrette Rayle, également de la Cour d'appel du Québec, a eu tout le loisir d'observer chez sa collègue ce « souci du justiciable ». Louise Otis considère ne pas avoir eu le choix. « Il n'y a que les compagnies, les assureurs et les banques qui peuvent accéder à la justice contradictoire. Un désastre. Il y a un gros problème pour les gens ordinaires qui y laissent jusqu'à leur dernière chemise. »

« Avocate dans l'âme, Louise Otis a su convaincre les autres juges de la richesse de la médiation », avance le juge Yves-Marie Morrisette, de la Cour d'appel. Non sans mal. « Certains juges étaient vendus à l'idée, d'autres moins », signale-t-il.

Louise Otis explique ainsi la résistance de certains. « Quand on fait un changement normatif, qu'on simplifie la procédure ou qu'on amende le code, les gens vous en félicitent. Devant un changement comme la médiation, les gens ne te parlent plus, quittent l'ascenseur quand tu entres, boudent parce que c'est le changement le plus important qui a été fait d'accès à la justice. Un changement fondamental dans la manière de rendre justice. »

Capacité de convaincre

Où qu'elle aille, quoi qu'elle fasse, Louise Otis laisse sa marque. Depuis toujours. Le juge Morrisette se rappelle qu'au début des années 1980 un comité du Barreau étudiait la pertinence de

consentir des accommodements à toute étudiante enceinte comme cela se faisait pour tout étudiant accidenté ou malade. Les membres du comité (tous des hommes) s'y opposaient considérant que « ça se planifie une grossesse ».

« Une voix s'est élevée au-dessus de toutes les autres de manière presque virile. Louise Otis a présenté des arguments à l'opposé et tous sont rentrés rapidement dans le rang. Non seulement en raison de son argumentation, mais également de sa force de persuasion, sa force de caractère. »

Défis majeurs recherchés

Louise Otis garde un souvenir vif de ses premières séances de médiation tenues dans un cubicule qu'elle avait fait peindre en rose. Pas de toge, peu de documents, du café. Elle y a reçu notamment un homme d'affaires venu en jet, parlant trois langues, mais pas le français, qui est reparti tellement satisfait du résultat de la médiation qu'il lui a dit qu'un emploi l'attendait le jour de son départ de la magistrature.

Mais c'est encore à la médiation, au privé, que Louise Otis veut maintenant se consacrer. « Je veux poursuivre la mission que je me suis donnée et solutionner le plus grand nombre de litiges pour qu'ils n'aient pas à passer sous le couperet de la justice. »

« Je n'ai rien d'une marathonnienne. Je suis une sprinteuse. Une commission d'enquête de six ans me lasserait. Par contre, pour un conflit majeur qu'il urge de régler en une semaine ou deux, ou en 48 heures, en toute modestie, je suis la personne qu'il faut. Ma spécialité : les conflits de très haute intensité, à hauts risques, qui ont une implication extrêmement importante et où le niveau d'acrimonie est très élevé. »

Une main de fer dans un gant de velours. **N**

Rolande Parent est journaliste à Montréal et collabore régulièrement avec *National*.

The people's court

Louise Otis shows that mediation can help make justice accessible for everyone.

Louise Otis wields an iron fist inside her velvet glove. Recently retired from the Quebec Court of Appeal, the former judge is an unconventional champion for access to justice.

Appalled by the inefficiency, complexity and rising costs associated with litigation, and not content to simply lament the denial of access to justice for so many, she founded a judicial mediation service for litigants seeking tailored solutions to their legal disputes. Since its inception at the Quebec Court of Appeal in 1997, judicial mediation has become available to litigants on a voluntary basis at all levels of the province's court system.

According to Otis, thousands of cases are now settled each year through mediation, making Québec the first integrated judicial system in the world. Roughly three-quarters of cases submitted to mediation

are settled between the parties.

Over the years, Otis has traveled throughout Canada and the world, spreading the word about her successful project and helping judges perfect their mediation techniques. Her model has inspired legal systems worldwide to tailor their own approaches to mediation.

A system for the people

Louise Otis' passion for greater access to justice can be traced back to her humble origins. As the daughter of a forest worker in Gaspésie, she remains deeply connected to the "regular people" of her past, precisely the types of individuals who have so often been denied access to the justice system because of rising costs. Only wealthy corporations, banks and insurance companies have the means to afford a lawyer, she says.

According to Justice Yves-Marie Morrisette of the Quebec Court of Appeal, Otis has relied on her natural charisma and people skills to sell the idea of judicial mediation to her fellow judges. But not everyone has been receptive to the idea, Otis says: some people have resisted because of the fundamental change it represents in the administration of justice.

Still, she has never been one to shy away from opposition. During the early 1980s, she was persuasive enough to convince her reluctant (and mostly male) peers at the Quebec Bar to better accommodate pregnant law students.

Although she has received several job offers since her retirement from the bench, Otis has declined them all: "I'm not a marathon runner," she says of herself. "I'm a sprinter. A six-year inquiry commission would bore me." She remains dedicated to judicial mediation. Her hope is that in future, more and more cases will be resolved without resorting to adversarial litigation. **N**

— Danny Baum